

Faire ce qui est juste

Code d'éthique et de conduite professionnelle





Construisons notre avenir, ensemble

Chez Cemex, la manière dont nous faisons des affaires est essentielle. L'intégrité, le respect et la transparence ne sont pas seulement des principes, ils constituent le socle de notre culture et guident notre fonctionnement au quotidien. À mesure que notre entreprise se développe et que le monde évolue, nos valeurs restent l'ancrage qui nous guide, façonnant nos relations et définissant l'impact que nous avons dans chacune des communautés que nous servons.

Notre Code d'éthique est bien plus qu'un simple ensemble de règles : il s'agit d'un engagement commun. Il nous confère la capacité d'agir avec intégrité, de prendre des décisions éclairées et de préserver la confiance que nous avons patiemment bâtie entre nous et avec notre environnement. Ce Code s'applique à toute personne représentant ou interagissant avec Cemex, dans chaque pays, à chaque poste, chaque jour.

Cette responsabilité nous incombe à tous. Vivre selon le Code, c'est choisir de le respecter dans chacune de nos actions et décisions, et avoir le courage de s'exprimer lorsque quelque chose nous semble inappropriée. C'est pourquoi nous garantissons la protection de toute personne formulant une préoccupation de bonne foi, tandis que tout manquement constaté entraînera l'application des mesures appropriées.

Ensemble, nous construisons un avenir fondé sur l'éthique, la confiance et le respect. Nous vous remercions pour votre engagement à agir de manière exemplaire au service de notre entreprise, de nos collaborateurs et des communautés que nous accompagnons. Voici notre Code. Vivons-le chaque jour, partout, ensemble.



Rogelio Zambrano
Président du Conseil
d'administration



Jaime Muguiro
Directeur Général



Table des matières



Construisons notre avenir, ensemble

Engagement envers notre Code

Notre Code et notre rôle

Nos valeurs

Nous nous exprimons sans crainte

La manière dont Cemex répond
aux préoccupations

02

04

05

06

07

08



Engagement les uns envers les autres

Nous maintenons notre lieu de travail sûr

Nous préservons un environnement
de travail respectueux

Nous favorisons le bien-être

Nous respectons les droits humains

10

11

12

14

15



Engagement envers nos communautés

Nous traitons nos clients avec équité

Nous sélectionnons nos fournisseurs
avec la plus grande rigueur

Nous soutenons nos communautés

Nous interdisons la corruption

Nous prévenons le blanchiment d'argent

Nous pratiquons une concurrence loyale

Nous collaborons de manière éthique
avec le gouvernement

Nous respectons les lois sur le commerce
international

Nous interdisons le délit d'initié

Nous nous engageons en politique
de manière responsable

Nous protégeons notre environnement

16

17

18

19

20

22

23

24

25

26

27

28



Notre engagement envers Cemex

Nous assurons une gestion rigoureuse
des conflits d'intérêts

Nous gérons l'échange de cadeaux

et d'avantages avec rigueur et responsabilité

Nous protégeons les actifs de Cemex

Nous interdisons la fraude

Nous assurons une gestion rigoureuse
et prudente des situations de crise

Nous protégeons la propriété intellectuelle

Nous assurons la sécurité et la confidentialité
des données

Nous maintenons la confidentialité

Nous tenons des documents exacts
et conformes

Nous communiquons de façon appropriée

Comment demander de l'aide

30

31

33

35

36

37

38

39

40

41

42

43



Engagement envers notre Code

Notre Code et notre rôle

Nos valeurs

Nous nous exprimons sans crainte

La manière dont Cemex traite les préoccupations



Notre Code d'éthique et de conduite professionnelle (« notre Code ») est plus qu'un simple recueil de règles — il reflète nos valeurs et notre responsabilité commune de protéger l'intégrité de Cemex. Cette section expose la manière dont notre Code s'applique à chacun d'entre nous, les modalités d'expression lorsqu'une situation apparaît inappropriée, ainsi que la façon dont Cemex traite les préoccupations qui lui sont signalées. Utilisez-le pour vous guider face à tout dilemme ou question de conduite professionnelle. Vous devriez toujours vous sentir à l'aise de demander de l'aide.

En respectant notre Code et en utilisant les canaux officiels de signalement, nous contribuons à instaurer une culture fondée sur la confiance, l'honnêteté et la responsabilité, dans laquelle chacun peut s'épanouir et incarner nos valeurs au quotidien.



Notre Code et notre rôle

Chez Cemex, agir correctement est une exigence — même lorsque personne ne nous observe. Notre Code guide nos décisions quotidiennes et reflète ce que nous sommes en tant qu'entreprise.

Il s'applique à toute personne représentant Cemex, des collaborateurs aux membres du conseil d'administration, ainsi qu'à nos interactions avec les tiers avec lesquels nous travaillons (y compris, sans s'y limiter, nos clients, fournisseurs et sous-traitants) et l'ensemble de nos parties prenantes dans toutes les régions.

Notre Code nous aide à :

- Rester en conformité avec les politiques de Cemex, ses valeurs, contrôles internes ainsi qu'avec les lois et les réglementations.
- Prendre des décisions éthiques, même dans des situations complexes
- S'exprimer et demander conseil lorsque cela est nécessaire

Nos trois piliers :

Nous respectons. Nous signalons. Nous inspirons.

Notre engagement à faire ce qui est juste repose sur trois piliers simples qui guident notre travail au quotidien.

Nous respectons

Nous respectons les règles — la loi, le Code d'éthique et de conduite professionnelle de l'entreprise ainsi que l'ensemble de ses politiques. Cela signifie faire les bons choix, agir avec intégrité et rester sur la bonne voie, tant pour nous-mêmes que pour Cemex.

Nous signalons

Lorsque quelque chose semble inapproprié, nous prenons la parole. Signaler des préoccupations ou des comportements inappropriés contribue à garantir un environnement de travail sûr, équitable et ouvert. Nous nous protégeons mutuellement et n'acceptons aucune représaille à l'encontre de ceux qui signalent une préoccupation de bonne foi. En cas de doute, nous demandons conseil.

Nous inspirons

Nous montrons l'exemple avec intégrité. En agissant correctement, nous encourageons les autres à faire de même. En nous apportant un soutien réciproque et en affirmant ce qui est juste, nous renforçons une culture de laquelle chacun peut légitimement être fier.

En nous appuyant sur ces piliers, nous créons une entreprise dans laquelle chacun peut donner le meilleur de lui-même tout en restant fidèle à nos valeurs.



Nous avons tous la responsabilité de respecter les lois et réglementations de chaque pays dans lesquels nous opérons, ainsi que l'ensemble de nos politiques globales et locales. Les responsables hiérarchiques doivent comprendre les règles applicables à leurs équipes, être prêts à les guider et à gérer les risques.

En adoptant une conduite intègre, nous dépassons la simple conformité aux exigences légales : nous préservons la réputation de Cemex, soutenons sa durabilité et consolidons sa valeur sur le long terme. Chacun de nous incarne les valeurs de l'entreprise.

Nos paroles et nos actes comptent.

Tout au long de notre Code, vous trouverez des liens vers les politiques internes concernées.

Si une politique est mentionnée, cela inclut également toute future politique qui viendrait la remplacer.



Nos valeurs

Les valeurs de Cemex déterminent notre manière de travailler, de créer de la valeur, de prendre des décisions et de nous comporter les uns envers les autres. Elles définissent notre culture et nous guident dans la construction d'une entreprise plus forte. Voici ce que chaque valeur représente pour nous :



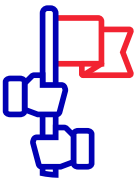
Garantir la santé et la sécurité

Rien n'est plus important que la santé et la sécurité de nos collaborateurs, de nos sous-traitants et de la communauté. Nous nous engageons à créer un environnement sûr et bienveillant, dans lequel chacun rentre chez soi en toute sécurité.



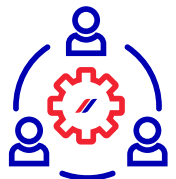
Être à l'écoute de nos clients

Nous écoutons nos clients, comprenons leurs problèmes et leur apportons des solutions pertinentes, de manière efficace et éthique. Le développement de relations clients solides et saines nous distingue de nos concurrents.



Agir avec intégrité

Nous faisons ce qui est juste, même lorsque c'est difficile. Nous respectons la loi, nos politiques et nos contrôles internes, nous agissons de façon éthique, nous signalons toute préoccupation ou comportement inapproprié et nous respectons les personnes et la planète.



Travailler comme une seule équipe Cemex

Chez Cemex, nous valorisons notre expertise, encourageons la collaboration et partageons les meilleures pratiques entre fonctions, métiers et régions pour améliorer notre façon de travailler.



Favoriser l'innovation

Nous restons curieux, cherchons de nouvelles solutions intelligentes pour améliorer l'avenir de notre secteur et adoptons un esprit entrepreneurial en testant de nouvelles approches.



Valoriser la diversité

Nous respectons et valorisons les différences entre individus, en créant un environnement inclusif et sûr, fondé sur le soutien, le respect et l'ouverture.



Nous nous exprimons sans crainte

Maintenir un environnement de travail éthique est la responsabilité de chacun. Si quelque chose vous semble inappropriée — qu'il s'agisse de harcèlement, de fraude ou de tout manquement à une politique, une loi ou une réglementation — signalez-le. Signaler des préoccupations ou des comportements inappropriés contribue à protéger notre entreprise, nos collègues, notre communauté et notre réputation.

Comment procéder à un signalement

Si vous avez une question ou souhaitez signaler une violation du Code ou d'une politique, utilisez l'un de ces canaux de signalement confidentiels :

- Responsable hiérarchique
- ETHOSline
- Comités ETHOS locaux
- Comités d'audit
- Services Juridique, des Ressources Humaines, d'Audit Interne ou de Contrôle Interne



ETHOSline

ETHOSline est la ligne d'assistance éthique et de conformité de Cemex. Gérée par un prestataire externe, elle est disponible 24h/24 et offre un moyen gratuit, sécurisé et confidentiel de signaler tout problème, de faire part de préoccupations ou de demander conseil.



Vous pouvez les contacter gratuitement par téléphone, par e-mail ou via leur portail en ligne. Il est possible de procéder à un signalement anonyme, mais indiquer votre identité ou un moyen de vous contacter nous permet de mener l'enquête plus efficacement et d'assurer un suivi si besoin.



Cemex s'engage à ne mener aucune action visant à identifier les auteurs de signalements anonymes et à ne tolérer aucunes représailles à l'encontre des personnes ayant formulé, de bonne foi, un signalement par l'un quelconque des canaux prévus à cet effet.



Faites ce qui est juste



Q : Je suis un responsable hiérarchique et quelqu'un est venu me parler d'un soupçon de fraude. Je ne sais pas à quel point c'est grave — que dois-je faire ?

R : En tant que responsable hiérarchique, vous devez prendre chaque préoccupation au sérieux. Remerciez la personne d'avoir pris la parole, encouragez-la à signaler le problème via ETHOSline et rassurez-la sur le fait qu'aucune représaille ne sera exercée. Vous pouvez également signaler le soupçon de fraude vous-même. Même en cas de doute, il est de votre responsabilité de signaler la préoccupation afin que l'équipe compétente puisse l'examiner.

Favoriser une culture de confiance

- **Encouragez l'honnêteté :** la moindre préoccupation compte.
- **Préservez la vie privée :** les signalements sont traités de manière confidentielle et transparente.
- **Soutenez vos collègues :** prenez la parole si vous observez un comportement inapproprié ou si vous avez des soupçons.
- **Montrez l'exemple :** les responsables hiérarchiques doivent encourager l'ouverture, la confiance et apporter des conseils.
- **Soyez transparent :** collaborez pleinement lors d'une enquête et/ou d'un audit.
- **Utilisez les canaux de signalement :** ETHOSline et les autres canaux officiels mentionnés ci-dessus sont toujours accessibles.



La manière dont Cemex traite les préoccupations

Tous les signalements seront examinés rapidement et, le cas échéant, des mesures appropriées seront prises. Tout signalement doit être fait de bonne foi — c'est-à-dire que vous pensez que l'information est vraie ou que vous soupçonnez un comportement répréhensible. Nous vous invitons à fournir autant de détails et de contexte que possible pour faciliter les démarches à venir, y compris une éventuelle enquête.



Aucunes représailles, aucune crainte

Cemex interdit strictement toute forme de représailles à l'encontre de toute personne signalant une préoccupation de bonne foi ou participant à une enquête. Les représailles — qu'il s'agisse de menaces, d'exclusion ou de tout traitement inéquitable — instaurent un climat de crainte et compromettent l'intégrité et la transparence attendues au sein de notre organisation. Si vous êtes victime ou témoin de représailles, signalez-le immédiatement.

Mesures disciplinaires

Toute personne ne respectant pas notre Code, les politiques de l'entreprise, les lois ou les réglementations sera soumise à des mesures disciplinaires.

Assumer nos responsabilités nous permet de protéger Cemex et toutes les personnes avec qui nous travaillons.

Faites ce qui est juste



Q : J'ai signalé un comportement inapproprié et désormais mes collègues m'ignorent. Est-ce une forme de représailles ?

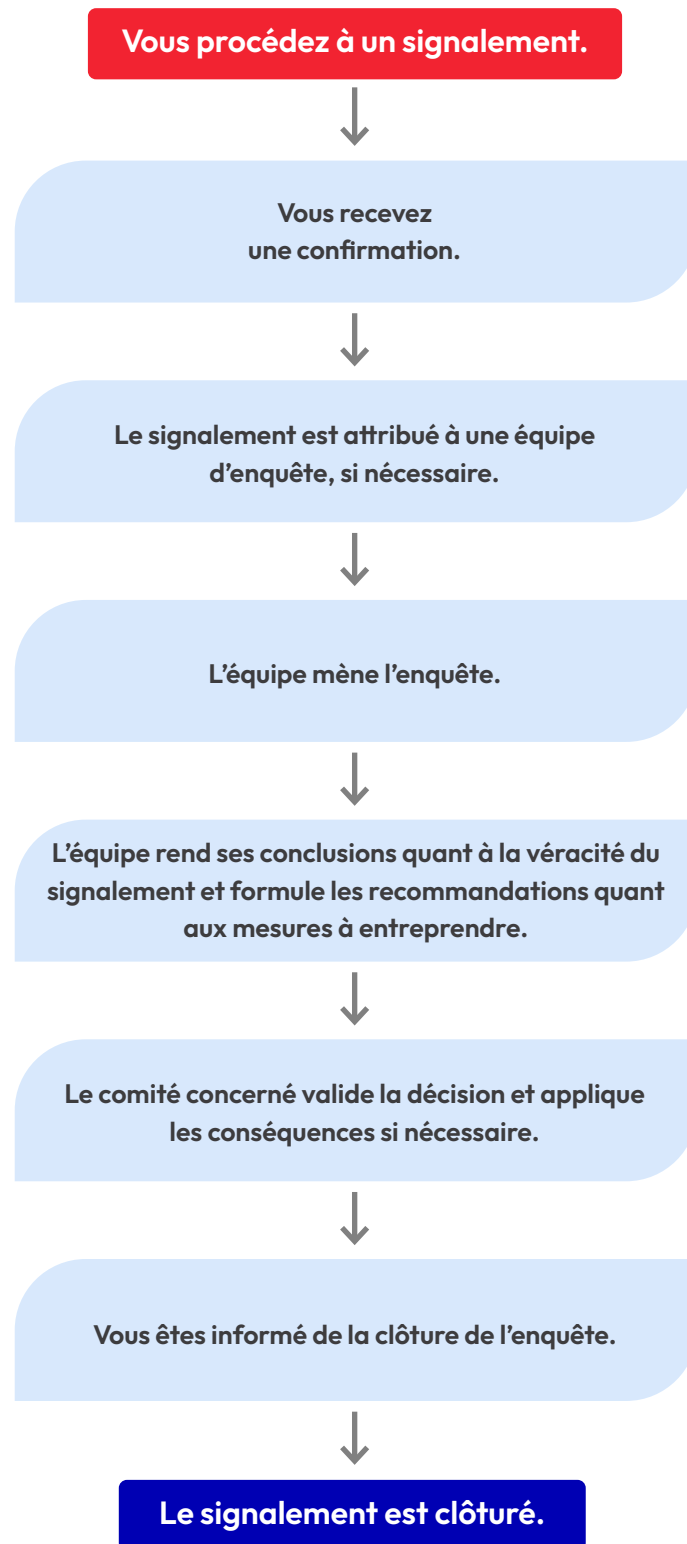
R : Oui. Les représailles ne viennent pas seulement des responsables hiérarchiques — elles peuvent aussi venir des collègues. Signalez toutes représailles via ETHOSline ou nos autres canaux officiels, en faisant référence à votre signalement initial.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale du groupe Cemex en matière de lutte contre la discrimination, le harcèlement, l'intimidation et les représailles au travail



Processus de réception et de gestion des signalements



Engagement envers
notre CodeEngagement les uns
envers les autresEngagement envers
nos communautésNotre engagement
envers CemexComment demander
de l'aide

Engagement les uns envers les autres

Nous maintenons un lieu de travail sûr

Nous préservons un environnement de travail respectueux

Nous favorisons le bien-être

Nous respectons les droits humains



Nous pensons qu'un environnement de travail solide commence par le respect, la sécurité et le soutien pour tous les collaborateurs. Cette section présente notre engagement en faveur d'un lieu de travail sûr, d'une culture inclusive, du bien-être des collaborateurs et du respect des droits humains. En travaillant ensemble, nous créons un environnement dans lequel chacun peut s'épanouir et contribuer à notre réussite commune.



Nous maintenons un lieu de travail sûr

Chez Cemex, la santé et la sécurité de chacun sont notre priorité absolue. Nous nous engageons à offrir un lieu de travail dans lequel chacun se sent en sécurité, soutenu et protégé de tout danger. Un environnement sûr permet à chacun de se concentrer, de donner le meilleur de soi-même et de prévenir les accidents ou blessures. Notre engagement en matière de santé et sécurité ne se limite pas à l'élimination des dangers physiques — il inclut aussi la prévention de la consommation de substances et de la violence sur le lieu de travail.



Système de gestion de la santé et de la sécurité (HSMS)

Les responsables hiérarchiques doivent encourager leurs équipes et les tiers à respecter notre HSMS. Nous attendons d'eux qu'ils montrent l'exemple à tous les collaborateurs et fassent de la sécurité au travail une priorité absolue.

Faites ce qui est juste



Q : Je travaille sur un site où certains collègues expérimentés ne portent pas toujours tous leurs équipements de protection individuelle (EPI) requis, et qui déclarent qu'ils « savent ce qu'ils font ». Je me sens mal à l'aise d'en parler. Que dois-je faire ?

R : Même les collaborateurs expérimentés s'exposent à des risques s'ils ne portent pas leurs EPI. Si vous vous en sentez capable, vous pouvez leur poser la question avec respect — parfois une simple remarque suffit à rappeler l'importance du danger. Si ce comportement persiste ou si vous n'êtes pas à l'aise pour intervenir, parlez-en à un responsable hiérarchique ou signalez votre préoccupation. La sécurité est l'affaire de tous : signaler un problème, c'est protéger votre équipe, pas la surveiller.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique en matière de santé et de sécurité
- Politique relative à la violence au travail

Rester en sécurité

- **Respectez les procédures de sécurité :** portez toujours vos équipements de protection individuelle, signalez tout danger et respectez toutes les politiques et procédures de santé et sécurité.
- **Restez vigilant et en pleine possession de vos moyens :** s'abstenir de toute activité professionnelle lorsque l'on est sous l'influence de drogues, d'alcool ou de médicaments susceptibles d'altérer les capacités. Si les lois, réglementations ou politiques locales sont plus strictes concernant la consommation de drogues ou d'alcool, nous les appliquons.
- **Prévenez la violence au travail :** les menaces, intimidations, violences physiques et toute forme de violence, y compris la détresse psychologique, ne sont pas tolérées. Signalez sans délai toute préoccupation.
- **Signalez les risques pour la sécurité :** si vous observez des situations ou comportements dangereux, informez votre manager ou votre référent en matière de sécurité.
- **Respectez le bien-être des autres :** favorisez une culture dans laquelle la sécurité est l'affaire de tous.



Nous préservons un environnement de travail respectueux

Chez Cemex, nous ne faisons pas que fabriquer des matériaux de construction — nous bâtissons une culture dans laquelle chacun se sent en sécurité, inclus et valorisé. Les décisions en matière d'embauche, d'évolution professionnelle et de rémunération s'appuient sur des critères de mérite, notamment la performance, les compétences et l'expérience. Nous interdisons toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation. Un environnement de travail respectueux, sûr et accueillant favorise la réussite de tous.



La force de la diversité

Un environnement de travail équitable et diversifié, qui valorise la pluralité des points de vue, favorise l'esprit d'équipe et l'innovation. Les actes de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation nuisent aux personnes et affaiblissent notre culture d'entreprise. En nous opposant à ces comportements, nous défendons les valeurs de notre entreprise.

Créer un environnement inclusif

- **Traitez chacun équitablement** : fondez vos décisions sur le mérite, non sur les caractéristiques personnelles.
- **Respectez autrui** : traitez chacun avec dignité. S'abstenir de tout propos irrespectueux ou de toute plaisanterie offensante.
- **Faites preuve de considération** : pensez à l'impact de vos paroles et de vos actes sur les autres.
- **Signalez tout comportement irrespectueux** : faites part de toute discrimination, harcèlement, intimidation ou comportement inapproprié.
- **Instaurez un environnement inclusif** : chacun doit pouvoir exprimer ses opinions avec respect, sans crainte.
- **Utilisez les canaux de signalement** : ETHOSline et les autres canaux officiels de signalement sont toujours accessibles.

Concepts clés du lieu de travail

- **Équité** – Prendre les décisions de recrutement, de promotion et de rémunération principalement sur la base du mérite des candidats.
- **Respect** – Valoriser les différences et traiter autrui avec professionnalisme.
- **Égalité des chances** – Offrir à chacun la possibilité de réussir dans notre méritocratie.
- **Harcèlement** – Employer des paroles ou des actes, comme des menaces ou des insultes, visant des caractéristiques protégées et créant un climat hostile.
- **Intimidation** – Maltraiter autrui par l'intimidation, l'humiliation ou le harcèlement moral.
- **Harcèlement sexuel** – Tenir des propos à caractère sexuel ou adopter des comportements, tels que des avances non désirées ou d'autres actes, sans le consentement de la personne ou qui la mettent mal à l'aise.

Engagement envers
notre CodeEngagement les uns
envers les autresEngagement envers
nos communautésNotre engagement
envers CemexComment demander
de l'aide

Quelles sont les caractéristiques personnelles protégées contre la discrimination ?

- Genre (y compris l'identité et l'expression de genre)
- Race ou origine ethnique
- Couleur de peau
- Religion
- Situation de handicap (physique ou mental)
- Origine nationale ou géographique
- Informations génétiques
- Responsabilités familiales
- Grossesse
- Allaitement
- Âge
- Orientation sexuelle
- Statut marital
- Statut d'ancien combattant protégé
- Statut de citoyenneté
- Toute autre caractéristique protégée par la loi

Le télétravail et notre Code

Le respect et le professionnalisme s'appliquent partout — que nous soyons au bureau, sur un chantier ou en télétravail. Les mêmes règles s'appliquent aux réunions virtuelles, aux e-mails, aux messages instantanés et à toute communication numérique. La discrimination, le harcèlement et l'intimidation ne sont jamais acceptables.

Faites ce qui est juste



Q : Mon responsable hiérarchique fait des commentaires déplacés sur l'apparence des collègues. Ces propos ne me sont pas adressés directement, mais ils me mettent mal à l'aise. Dois-je le signaler ?

R : Oui. Même des propos indirects créent un climat négatif. Si vous vous en sentez capable, abordez le sujet avec votre responsable hiérarchique, mais demandez de l'aide si nécessaire. Prendre la parole protège tout le monde et renforce notre culture du respect.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale en matière de diversité, équité et inclusion au travail
- Politique mondiale du groupe Cemex en matière de lutte contre la discrimination, le harcèlement, l'intimidation et les représailles au travail



Nous favorisons le bien-être

Nous pensons que favoriser le bien-être individuel est essentiel pour créer et maintenir un environnement de travail sain et productif. Cemex soutient cette démarche à travers le Modèle de bien-être Cemex, qui aide les collaborateurs à concilier vie professionnelle et vie personnelle en leur proposant des ressources pour améliorer leur santé mentale et physique, leur bien-être financier et leur expérience au travail.



Promouvoir le bien-être

Pour promouvoir le bien-être, nous :

- **Priorisons la santé mentale** : nous favorisons une culture dans laquelle la santé mentale est valorisée et les collaborateurs se sentent soutenus.
- **Encourageons l'équilibre** : le travail ne doit pas se faire au détriment du bien-être personnel. Nous respectons le temps des collaborateurs et favorisons l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- **Proposons des ressources de soutien** : des programmes locaux de bien-être, des lignes d'écoute et d'autres dispositifs d'aide sont disponibles.

Faites ce qui est juste

Q : Je me sens débordé par le travail. Mais j'ai peur qu'en en parlant, cela se retourne contre moi. Que dois-je faire ?

R : Votre bien-être est important. Cemex propose des programmes de bien-être ainsi que des lignes d'écoute. Vous pouvez également en parler à votre responsable hiérarchique ou aux RH pour connaître les ressources disponibles. Donner la priorité à la santé mentale aide chacun à préserver un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le Modèle de bien-être Cemex

Notre Modèle de bien-être s'articule autour de quatre axes majeurs :

- **Santé émotionnelle** – Accès à un soutien psychologique et à des outils de gestion du stress
- **Santé physique** – Encourager les bonnes habitudes et fournir des ressources médicales
- **Bien-être financier** – Outils et accompagnement favorisant la stabilité financière
- **Expérience au travail** – Créer un environnement de travail positif et bienveillant

Ce modèle aide les collaborateurs à rester en bonne santé, au travail comme en dehors.



Nous respectons les droits humains

Cemex réaffirme son engagement à garantir le respect des droits humains dans toutes ses opérations et au sein de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Nous respectons les normes internationales relatives aux droits humains et nous conformons au droit du travail protégeant les salariés. Nous attendons de nos collaborateurs, fournisseurs, clients et partenaires qu'ils partagent cet engagement.

Protéger les droits humains

- **Interdisez le travail des enfants** : Cemex applique une tolérance zéro envers le travail des enfants dans toutes ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.
- **Rejetez l'esclavage moderne** : ne tolérez jamais le travail forcé, la traite d'êtres humains, toute forme d'esclavage moderne ou l'utilisation de produits ou services issus de l'esclavage.
- **Respectez le droit du travail** : veillez à respecter le droit du travail et les réglementations du travail en vigueur, notamment celles relatives aux salaires, aux horaires et aux conditions de travail sûres et saines.
- **Respectez la liberté d'association** : les travailleurs ont le droit d'adhérer ou non à un syndicat, de négocier collectivement et de participer à des activités légales sans craindre de représailles.
- **Engagez-vous en faveur d'un environnement propre, sain et durable** : soutenez des pratiques qui protègent l'air, l'eau et les sols et qui réduisent l'impact environnemental, conformément aux objectifs de développement durable de Cemex.
- **Respectez les communautés** : écoutez et dialoguez avec les communautés locales avec respect, en minimisant les impacts négatifs et en favorisant les bénéfices mutuels.
- **Tenir les fournisseurs responsables** : assurez-vous que nos fournisseurs respectent les normes de Cemex en matière de droits humains et de pratiques de travail équitables.

Quelles sont les normes internationales reconnues en matière de droits humains ?

Celles-ci incluent, sans s'y limiter :

- Les Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Les Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Toute résolution ou directive émise par des organisations internationales concernant le droit humain à un environnement propre, sain et durable

Approvisionnement responsable

Pour fabriquer nos produits, nous dépendons de chaînes d'approvisionnement complexes, incluant l'extraction, le transport des matières premières et la sous-traitance de main-d'œuvre, autant de domaines où les droits humains peuvent être menacés. Chez Cemex, nous nous efforçons de garantir à tous les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement des conditions sûres et un traitement équitable.

- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils offrent à leurs employés des conditions de travail sûres et une rémunération équitable.
- Nous encourageons et accompagnons nos fournisseurs pour améliorer la sécurité, la formation et les conditions de travail lorsque cela est nécessaire.
- Nous évitons toute collaboration avec un fournisseur qui tolère des conditions dangereuses ou un traitement inéquitable.

Chacun chez Cemex a un rôle à jouer pour garantir le respect et la protection des droits humains dans notre chaîne d'approvisionnement.

Faites ce qui est juste



Q : J'ai visité les locaux d'un fournisseur et j'ai remarqué que certains travailleurs semblaient particulièrement jeunes. Ils semblaient également hésiter à parler, et un collègue a évoqué des inquiétudes concernant les conditions de travail. Je n'ai pas de preuve que le fournisseur agit illégalement, mais cette situation me met mal à l'aise. Que dois-je faire ?

R : Signalez vos préoccupations à votre responsable ou via l'un des canaux officiels de Cemex. Vous n'avez pas besoin de preuve pour vous exprimer — Cemex prend les droits humains très au sérieux et mènera une enquête. Si un fournisseur ne respecte pas nos standards, nous travaillerons avec lui pour mettre en place des actions correctives ou envisagerons de réajuster notre collaboration.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale en matière de droits humains

Engagement envers
notre CodeEngagement les uns
envers les autresEngagement envers
nos communautésNotre engagement
envers CemexComment demander
de l'aide

Engagement envers nos communautés

Nous traitons nos clients avec équité
 Nous sélectionnons nos fournisseurs avec soin
 Nous soutenons nos communautés
 Nous interdisons la corruption
 Nous prévenons le blanchiment d'argent
 Nous pratiquons une concurrence loyale
 Nous collaborons de manière éthique avec le gouvernement
 Nous respectons les lois sur le commerce international
 Nous interdisons le délit d'initié
 Nous nous engageons en politique
 de manière responsable
 Nous protégeons notre environnement



Cemex s'engage à agir de manière équitable, honnête et responsable avec toutes les personnes avec lesquelles l'entreprise travaille ou interagit. Cela inclut les clients, les fournisseurs, les gouvernements et les communautés locales. Nos choix ont un impact sur les personnes et la planète, c'est pourquoi nous devons toujours respecter la loi et les politiques de l'entreprise.

Cette section explique comment nous préservons la confiance, adoptons des pratiques commerciales équitables et réduisons les risques. Elle aborde également la façon dont nous gérons nos affaires, prévenons la corruption et protégeons l'environnement. En agissant de manière responsable, nous contribuons à des communautés solides, sûres et durables.



Nous traitons nos clients avec équité

Cemex a pour objectif d'être le meilleur choix pour ses clients en menant ses activités de manière équitable, professionnelle et intègre. Nous ne faisons aucune discrimination envers nos clients ou marchés, et nous attendons de nos clients qu'ils respectent les normes éthiques et la législation.



Respecter des pratiques commerciales équitables

- **Agissez avec honnêteté et transparence** : veillez à présenter nos produits et solutions de manière sincère. Nous ne faisons aucune déclaration mensongère concernant la qualité, la disponibilité, la livraison ou les conditions de paiement.
- **Respectez vos engagements** : acceptez uniquement les conditions que nous sommes en mesure de respecter. En cas de changement, informez votre responsable et le client.
- **Garantissez la qualité des produits** : respectez nos normes strictes afin de fournir des produits et services de haute qualité.
- **Exprimez-vous** : si vous apprenez qu'un tiers agit de manière illégale ou contraire à l'éthique, signalez-le via l'un de nos canaux officiels de signalement.
- **Respectez les coutumes locales** : traitez les clients avec professionnalisme et dans le respect des coutumes et traditions locales.

Notre engagement envers la qualité des produits

Cemex applique des normes de qualité strictes dans toutes ses activités. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos produits et à répondre aux besoins de nos clients. La qualité irréprochable renforce la confiance et illustre notre engagement constant en faveur de l'excellence.

Faites ce qui est juste



Q : Un client me demande d'exagérer les avantages d'un produit pour conclure une vente. Il affirme que c'est une pratique courante et que cela ne posera pas de problème. Que dois-je faire ?

R : Ne faites jamais de déclarations trompeuses aux clients. Une communication honnête préserve la confiance et protège la réputation de Cemex. Si vous exagérez les avantages, cela peut même entraîner des conséquences juridiques. Refusez poliment la demande et expliquez que Cemex agit de manière honnête dans ses affaires. Si vous ressentez une pression quelconque, informez-en sans délai votre responsable hiérarchique.



Nous sélectionnons nos fournisseurs avec soin

Cemex établit des relations solides avec ses fournisseurs et partenaires sur la base de la confiance, du respect et de valeurs communes. Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la fourniture de produits et services de qualité à nos clients. Nous exigeons d'eux qu'ils respectent des pratiques commerciales éthiques et qu'ils se conforment aux lois et réglementations en vigueur.



Notre processus de diligence raisonnable

Pour garantir l'éthique et la sécurité de notre chaîne d'approvisionnement, nous :

- **Évaluons les fournisseurs** : nous examinons les pratiques commerciales ainsi que la documentation juridique et financière conformément aux politiques de Cemex.
- **Exigeons des accords juridiques formels** : les accords doivent comporter des conditions claires et respecter les politiques de l'entreprise.
- **Encourageons la conformité** : nous surveillons les performances des fournisseurs et remédions à tout éventuel problème.

Ce processus nous permet de bâtir des relations commerciales solides qui contribuent à notre réussite.

Faites ce qui est juste



Q : J'essaie de travailler avec un nouveau fournisseur, mais il refuse de fournir certains documents demandés. Il affirme que ce n'est pas nécessaire. Que dois-je faire ?

R : Ne donnez pas suite tant qu'il n'a pas fourni les documents requis. Tous les fournisseurs doivent répondre aux standards de Cemex et prouver leur conformité à la loi. Si un fournisseur refuse de fournir les documents nécessaires, contactez votre responsable hiérarchique ou l'équipe Conformité. Ignorer cette étape pourrait exposer Cemex — et vous-même — à un risque de non-conformité à la loi ou à nos politiques.

Favoriser la collaboration éthique

- **Sélectionnez des fournisseurs responsables** : travaillez avec des fournisseurs qui partagent notre engagement envers l'intégrité et la conformité légale.
- **Faites preuve de diligence raisonnable** : évaluez les fournisseurs avant d'engager une relation commerciale afin de vous assurer qu'ils respectent nos standards éthiques, juridiques et de durabilité.
- **Évitez les conflits d'intérêts** : nous veillons à collaborer avec des fournisseurs auprès desquels nos collaborateurs n'ont aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.
- **Soutenez le développement durable** : privilégiez les fournisseurs qui favorisent la responsabilité sociale et œuvrent pour la protection de l'environnement.
- **Valorisez l'excellence** : mettez en avant les fournisseurs qui proposent des idées innovantes et des services de haute qualité.

Pour plus d'informations, consultez :

- Code de conduite applicable aux relations commerciales avec Cemex
- Politique mondiale à l'égard des tiers



Nous soutenons nos communautés

Cemex s'efforce de favoriser la croissance et le développement des communautés. Nous sommes à l'écoute des besoins locaux et menons des projets qui apportent des avantages réels. Notre objectif est de soutenir le progrès économique, social et environnemental tout en laissant les communautés décider de leur propre développement.



Faire la différence

- **Dialoguez ouvertement** : rencontrez les communautés pour écouter, échanger des idées et collaborer.
- **Respectez les règles** : soutenez uniquement les programmes conformes aux lois en vigueur et validés par les autorités locales, après approbation de la direction locale.
- **Soutenez de manière responsable** : toutes les donations doivent respecter les politiques de Cemex et la législation, être dûment enregistrées et traitées avec honnêteté et transparence.
- **Respect des rôles et responsabilités des communautés** : Cemex s'abstient de prendre en charge des responsabilités relevant d'autres acteurs, notamment des organismes publics, des organisations ou des communautés.
- **Valorisez les talents locaux** : recrutez des employés et fournisseurs locaux qualifiés sur la base du mérite et des performances.

Bénévolat chez Cemex

Par le biais de l'initiative de bénévolat des employés de l'entreprise, UNITE : dans le cadre de l'initiative Volunteering as One Cemex, les employés peuvent consacrer des heures de travail à aider les communautés locales et internationales. Le bénévolat nous permet de rendre à ceux qui nous ont donné, de créer des liens et de nous développer. Toutes les activités doivent être en adéquation avec les engagements de Cemex.

Faites ce qui est juste



Q : Un responsable communautaire m'a demandé de promettre le soutien de Cemex pour un événement local. Je pense que c'est une excellente initiative. Puis-je accepter ?

R : Non. Vous ne pouvez pas prendre d'engagements au nom de Cemex. Toute action auprès des communautés, y compris les dons, doit respecter les règles de l'entreprise et obtenir l'approbation requise. En cas de doute, consultez votre service RH local ou utilisez l'un de nos canaux officiels.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale sur l'autorisation budgétaire, la comptabilité et la gestion des dons
- Politique mondiale sur l'autorisation et la comptabilisation des contributions opérationnelles



Nous interdisons la corruption

Cemex applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et de la fraude. Nous n'offrons, ne promettons ni ne donnons rien de valeur à une Personne Politiquement Exposée (PPE) ou à un tiers en violation de la loi dans le but d'obtenir un avantage indu ou d'influencer une décision. Nous n'acceptons ni ne sollicitons rien de valeur susceptible d'influencer indûment nos décisions commerciales.

Prévenir les risques de corruption

- **Respectez les politiques Cemex** : n'offrez des cadeaux, invitations ou dons que s'ils respectent les politiques de l'entreprise et les processus d'approbation.
- **Faites preuve de diligence raisonnable** : avant toute collaboration avec des tiers, assurez-vous qu'ils ont satisfait aux exigences de diligence raisonnable requises.
- **Obtenez les autorisations nécessaires** : obtenez une approbation écrite conformément aux politiques et procédures internes avant d'effectuer tout paiement légal ou remboursement à une PPE.
- **Tenez des documents exacts** : Assurer la tenue de registres financiers transparents, exacts et conformes. Tous les paiements doivent être justifiés par des reçus ou des factures.
- **Faites part des signaux d'alerte** : si quelque chose vous semble inapproprié, arrêtez immédiatement la transaction et signalez vos préoccupations à l'équipe Conformité.

Qu'entend-on par « toute chose de valeur » ?

La corruption ne concerne pas uniquement l'argent liquide. Une chose de valeur peut inclure, entre autres :

- Cadeaux, cartes cadeaux ou invitations
- Repas, voyages ou divertissements
- Contributions sous forme de dons ou de parrainages
- Faveurs, remises ou offres d'emploi

Même de petits objets peuvent constituer un pot-de-vin s'ils visent à influencer une décision. Respectez toujours les politiques de Cemex avant d'offrir ou d'accepter quoi que ce soit de valeur.



Qu'est-ce qu'une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Une PPE est une personne occupant une fonction gouvernementale, politique ou internationale susceptible d'influencer des décisions commerciales. Cela inclut, sans s'y limiter :

- **Fonctionnaires** à tous les niveaux, y compris les employés d'entreprises publiques
- **Personnalités politiques**, telles que les candidats ou membres de partis politiques
- **Représentants d'organisations internationales**, comme les Nations Unies ou la Banque mondiale
- **Membres de la famille** et proches des personnes mentionnées ci-dessus

En raison de leur pouvoir ou de leur influence, collaborer avec des PPE présente un risque accru de corruption. Respectez toujours les règles de Cemex relatives aux PPE lors de toute interaction avec celles-ci.

Engagement envers
notre CodeEngagement les uns
envers les autresEngagement envers
nos communautésNotre engagement
envers CemexComment demander
de l'aide

Reconnaître les risques de corruption

La corruption peut prendre de nombreuses formes. Restez attentif aux signaux d'alerte, notamment :

- Un **candidat politique** sollicitant une contribution à une campagne ou une cause
- Un **responsable local** exigeant de l'argent pour approuver un contrat ou un permis
- Un **client gouvernemental** demandant le remboursement de dépenses personnelles
- Un **tiers** proposant un pot-de-vin au nom de Cemex
- Une **PPE** réclamant un cadeau extravagant ou un repas coûteux en échange d'un contrat

Si vous constatez l'un de ces signaux ou tout autre signe d'alerte, faites-en part immédiatement au service Juridique ou au service Conformité.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de lutte contre la corruption
- Politique mondiale sur l'autorisation et la comptabilisation des avantages d'entreprise accordés aux représentants des pouvoirs publics

Faites ce qui est juste



Q : Un fournisseur m'indique qu'il a des liens étroits avec une PPE capable d'accélérer l'obtention d'un permis de construire pour Cemex. Il affirme qu'il est courant dans le secteur de verser de modestes « frais de consultation » à la PPE pour faciliter la procédure. Je sais que les retards peuvent coûter cher, et le fournisseur m'assure que c'est légal dans ce pays. Que dois-je faire ?

R : N'allez pas plus loin. Ceci est un signal d'alerte de corruption. Offrir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, pour influencer la décision d'une PPE est contraire aux politiques de Cemex et pourrait enfreindre les lois anti-corruption. Signalez immédiatement la situation au service Juridique ou au service Conformité. Même si la législation locale l'autorise, Cemex se conforme à des normes éthiques élevées et ne tolère aucune forme de corruption.



Nous prévenons le blanchiment d'argent

Cemex exerce ses activités à l'échelle mondiale et doit se conformer aux lois anti-blanchiment d'argent dans tous les pays où elle opère. Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine de fonds issus d'activités illégales, telles que le trafic de drogue, le terrorisme ou la corruption, afin de leur donner une apparence légitime. Si nous facilitons ou ne parvenons pas à empêcher le blanchiment d'argent, Cemex pourrait encourir de graves conséquences juridiques et financières, notamment des amendes, la perte de contrats et une atteinte à sa réputation.

Réduire les risques de blanchiment d'argent

- **Respectez les règles de paiement** : n'acceptez que les paiements conformes aux plafonds et modes de paiement approuvés par Cemex.
- **Assurer la diligence raisonnable à l'égard des tiers** : avant toute collaboration avec un tiers, confirmez son identité et l'origine de ses fonds.
- **Signalez toute activité suspecte** : si quelque chose vous paraît inhabituel, interrompez la transaction et signalez-la rapidement.
- **Tenez des documents exacts** : justifiez clairement tous les paiements et transactions.
- **Refusez tout paiement en espèces dépassant les seuils applicables** : les transactions en espèces dépassant les seuils prévus constituent un signal d'alerte en matière de blanchiment d'argent.

Signes d'alerte de blanchiment d'argent

Soyez attentif à ces signaux d'alerte :

- Demandes d'utilisation de devises non prévues dans le contrat
- Paiements vers ou en provenance de pays sans lien avec la transaction
- Paiements importants en espèces ou conditions de paiement inhabituelles
- Intervention de tiers sans rôle clair dans l'opération ou la transaction
- Refus de fournir une pièce d'identité ou des informations financières
- Structures de propriété complexes destinées à masquer l'identité du bénéficiaire effectif
- Absence d'intérêt pour les frais, taxes ou coûts

Si vous constatez l'un de ces signaux ou tout autre signe similaire, signalez-le immédiatement via l'un de nos canaux officiels.



Faites ce qui est juste



Q : Un nouveau fournisseur demande à être payé dans une devise non prévue dans le contrat. Il souhaite également que le paiement soit effectué sur un compte bancaire situé dans un pays sans lien avec la transaction. Il m'assure que c'est pour des « raisons fiscales ». Que dois-je faire ?

R : C'est un signal d'alerte. Les paiements doivent être effectués conformément aux politiques internes de Cemex. Avant d'aller plus loin, signalez cette demande au service Juridique ou au service Conformité. Ignorer ces signaux pourrait exposer Cemex à de graves risques juridiques et financiers.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent



Nous pratiquons une concurrence loyale

Cemex s'engage à exercer une concurrence loyale et pleinement conforme aux exigences légales dans l'ensemble des marchés où elle est présente. Nous nous conformons aux lois en matière de concurrence et d'antitrust, conçues pour garantir des marchés équitables et prévenir toute pratique commerciale inappropriée. Ces lois sont complexes et varient selon les pays. Leur non-respect peut entraîner de lourdes sanctions pour Cemex et des poursuites pénales pour les personnes concernées.

Promouvoir une concurrence loyale

- **Respectez les lois antitrust (lois sur la concurrence) :** lors de tout contact avec des concurrents, n'abordez jamais ni ne concluez d'accords formels ou informels visant à restreindre la concurrence, tels que la fixation des prix ou la manipulation des appels d'offres.
- **Collectez légalement des informations sur les concurrents :** n'utilisez que des sources publiques et approuvées pour vos études de marché.
- **Faites preuve de prudence avec les concurrents :** limitez les contacts à l'essentiel, dans un cadre professionnel et strictement lié aux affaires.
- **Vérifiez les pratiques commerciales :** obtenez l'approbation du service Juridique avant toute remise, promotion ou accord d'exclusivité.
- **Demandez conseil avant d'agir :** en cas de doute sur une décision, consultez le service Juridique avant d'aller plus loin.

Signaux d'alerte en matière de concurrence loyale

Attention aux situations susceptibles de contrevenir aux lois antitrust (lois sur la concurrence), telles que :

- Un concurrent
 - Propose de fixer les prix ensemble
 - Évoque des prix, des remises ou des stratégies commerciales futures
 - Vous incite à exclure une autre entreprise du marché
- Un fournisseur ou distributeur demande une exclusivité susceptible de nuire à la concurrence

Si vous constatez l'un de ces signaux ou tout autre signe similaire, mettez fin à la discussion et faites-en part rapidement au service Juridique.

Quand solliciter un avis juridique

Consultez le service Juridique si vous :

- Collaborez de quelque manière que ce soit avec un concurrent
- Déterminez les prix, remises ou conditions de vente dans le cadre de vos fonctions
- Ne pouvez pas justifier une décision commerciale par une raison claire et légale



Faites ce qui est juste



Q : Lors d'une réunion d'association professionnelle avec des concurrents, quelqu'un évoque de manière informelle les prix futurs dans notre secteur. Je ne participe pas à la discussion, mais je l'entends. Que dois-je faire ?

R : Quittez la conversation et signalez-le au service Juridique. Être présent lors de discussions sur les prix peut entraîner des risques juridiques. Ne discutez jamais de prix, remises, stratégies commerciales ou clients avec des concurrents.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de conformité antitrust



Nous collaborons de manière éthique avec le gouvernement

Cemex applique des standards éthiques et juridiques stricts dans ses relations avec les entités gouvernementales et les PPE, qui peuvent agir en tant que régulateurs, clients, fournisseurs ou parties prenantes. Nous devons respecter les politiques de Cemex et la législation applicable dans toutes nos interactions.

Faire affaire avec le secteur public est différent de faire des transactions avec le secteur privé. Les règles relatives à la corruption y sont particulièrement strictes. Les collaborateurs doivent s'assurer que tous les accords, paiements et contributions respectent les règles et standards juridiques de Cemex.

Lors de contacts avec des représentants de l'État, nous devons faire preuve d'honnêteté, de respect et de coopération. Toute demande de documents ou d'informations concernant Cemex doit être traitée par les équipes Juridique et des Affaires publiques.

Comment entretenir des relations éthiques avec le secteur public

- **Respectez les politiques Cemex** : les règles s'appliquent à toute relation commerciale ou tout échange de cadeaux ou d'invitations avec des organismes de l'État.
- **Identifiez les affaires publiques** : si un client, fournisseur ou actionnaire a des liens avec le secteur public, considérez l'opération comme une affaire publique.
- **Traitez tous les actionnaires selon la nature de leurs actions** : les actionnaires publics d'une société Cemex seront traités comme tous les autres actionnaires.
- **Adoptez un comportement professionnel avec les PPE** : agissez toujours avec honnêteté, transparence, légalité et intégrité.
- **Obtenez une approbation avant tout engagement** : n'acceptez jamais de paiements, cadeaux, avantages, dons ou contributions impliquant une entité de l'État ou une PPE sans l'approbation requise.



Comportements attendus lors d'interactions avec des PPE

Lors d'une interaction avec une PPE :

- **Soyez transparent** : respectez les politiques de Cemex dans toutes les discussions.
- **Maintenir des registres exacts et complets** : consignez les réunions, décisions et validations.
- **Évitez les cadeaux ou faveurs** : n'offrez ni n'acceptez rien qui pourrait être perçu comme inapproprié.
- **Interrompez la discussion et signalez toute préoccupation** : si une PPE vous demande quelque chose qui vous paraît inapproprié, refusez et signalez-le rapidement au service Juridique ou au service Conformité.

Faites ce qui est juste



Q : Une entreprise souhaite acheter des matériaux à Cemex, mais j'apprends qu'une société de l'État détient des parts dans cette entreprise. L'entreprise affirme qu'il s'agit d'une opération privée et qu'aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire. Que dois-je faire ?

R : Considérez ceci comme une affaire publique. Si une entreprise est partiellement détenue par l'État, respectez les règles de Cemex et contactez le service juridique avant d'aller plus loin.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de lutte contre la corruption
- Politique mondiale sur l'autorisation et la comptabilisation des avantages d'entreprise accordés aux représentants des pouvoirs publics
- Politique mondiale sur l'autorisation et la comptabilisation des contributions opérationnelles



Nous respectons les lois sur le commerce international

En tant qu'entité opérant à l'échelle mondiale, nous sommes tenus de nous conformer aux législations commerciales applicables dans les diverses juridictions où nous intervenons, notamment aux régimes de sanctions, aux réglementations relatives au contrôle des exportations ainsi qu'aux dispositions prohibant toute participation à des boycotts illicites. L'applicabilité des lois d'un pays dépend de la nature de la transaction ou de l'activité. Les lois commerciales variant selon les pays et évoluant fréquemment, il est essentiel de se tenir informé. Tout manquement peut entraîner de graves conséquences juridiques, financières et pour la réputation, pour Cemex et ses collaborateurs.

Respecter les lois commerciales

- **Comprenez les programmes de sanctions :** Cemex ne peut effectuer de transactions avec des entités liées à des pays, personnes ou entreprises soumis à des sanctions ou à des restrictions sans l'accord écrit du service Conformité.
- **Respectez les contrôles à l'exportation :** avant toute expédition ou exportation de marchandises, vérifiez auprès de l'autorité locale compétente si une licence ou une autorisation gouvernementale est requise selon le pays de destination ou le destinataire.
- **Évitez les boycotts illégaux :** ne soutenez et ne participez jamais à un boycott, et n'acceptez jamais de signer un document comportant des clauses de boycott.
- **Demandez conseil avant d'agir :** en cas de doute sur une question commerciale, sollicitez l'avis du service Conformité avant d'aller plus loin.
- **Signalez toute préoccupation immédiatement :** si une situation vous semble anormale ou suspecte, interrompez l'activité ou la transaction et signalez-la rapidement au service Conformité.

Comment prévenir les violations de sanctions

Pour respecter les programmes de sanctions, nous :

- **Vérifions les tiers** (y compris leurs propriétaires et dirigeants) pour nous assurer qu'ils ne figurent sur aucune liste de sanctions ou de parties soumises à des restrictions.
- **Vérifions le pays d'origine et le pays de destination** des biens et services afin de garantir qu'ils ne proviennent pas et ne sont pas livrés dans des pays sanctionnés.
- **N'essayons pas de contourner les sanctions** en passant par des intermédiaires ou des tiers.
- **Signalez** si quelqu'un vous pousse à ignorer les programmes de sanctions ou les réglementations sur le contrôle des exportations.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale relative à la conformité aux sanctions, contrôles à l'exportation et règles anti-boycott



Faites ce qui est juste



Q : Un fournisseur propose un excellent prix sur des matériaux, mais ceux-ci proviennent d'un pays sanctionné. Le fournisseur propose de passer par un distributeur tiers pour contourner les restrictions. Que dois-je faire ?

R : N'allez pas plus loin. Il s'agit clairement d'une tentative de contournement des sanctions, ce qui est illégal. Signalez immédiatement la situation au service Conformité. Cemex ne tolère aucune activité commerciale en violation des programmes de sanctions en vigueur.



Nous interdisons le délit d'initié

Le délit d'initié consiste à acheter ou vendre des titres d'une entreprise, tels que des actions, sur la base d'informations sensibles non publiques concernant cette entreprise, ou à transmettre ces informations à des tiers qui les utilisent pour effectuer des transactions. Cela est illégal dans de nombreux pays et interdit par nos politiques. Pour toute personne détenant une information privilégiée, l'interdiction s'applique tant que cette information n'a pas été rendue publique de manière appropriée et depuis suffisamment longtemps pour que le marché puisse en tenir compte.

Qu'est-ce qu'une information sensible non publique ?

Une information sensible non publique désigne des données confidentielles concernant une entreprise qui pourraient influencer la décision d'une personne d'acheter ou de vendre ses actions. Une information est considérée comme « sensible » si un investisseur raisonnable la juge pertinente ou susceptible d'influencer à tout moment le prix ou le volume des actions, des titres de créance ou d'autres instruments similaires. Elle est dite « non publique » si elle n'a pas été communiquée de manière à garantir un accès égal à tous les investisseurs — par exemple via un communiqué de presse officiel, un dépôt public ou une présentation officielle. Même après sa divulgation, l'information peut être considérée comme non publique tant qu'un délai suffisant n'a pas permis au marché de la prendre en compte.

Exemples :

- Résultats financiers non publiés
- Fusions ou acquisitions prévues
- Changements au sein de la direction
- Accords commerciaux majeurs ou lancements de nouveaux produits

Comprendre les périodes de silence

Pendant les périodes de silence (également appelées périodes d'interdiction), les employés ne peuvent pas négocier de titres Cemex.

Que se passe-t-il en cas de violation des lois sur le délit d'initié ?

Le délit d'initié est un délit grave dans de nombreux pays. Les conséquences peuvent inclure, entre autres :

- **Amendes et sanctions** infligées par les autorités financières
- **Poursuites pénales**, y compris des peines d'emprisonnement
- **Perte d'emploi** et atteinte à votre réputation

En cas de doute concernant une opération, ne prenez aucun risque — consultez d'abord le service Juridique ou Conformité.

Faites ce qui est juste



Q : J'ai appris que Cemex s'apprête à annoncer un accord commercial majeur. Cette nouvelle risque de faire monter le cours de l'action. J'ai conseillé à mon frère d'acheter des actions, mais je n'ai rien acheté moi-même. Ai-je mal agi ?

R : Oui. C'est ce que l'on appelle « donner un tuyau » et cela constitue une forme de délit d'initié. Même sans réaliser d'opération, partager une information sensible non publique est interdit. Signalez immédiatement toute préoccupation au service Juridique ou Conformité.

Prévenir le délit d'initié

- **Ne négociez jamais sur la base d'informations privilégiées :** n'achetez ni ne vendez jamais de titres si vous détenez des informations sensibles non publiques.
- **Ne divulguez pas d'informations privilégiées :** ne partagez jamais d'informations sensibles non publiques avec votre famille, vos amis ou toute autre personne — même si vous ne réalisez aucune opération vous-même.
- **Respectez les périodes de silence :** si une période de silence est en vigueur, il est interdit de négocier des titres Cemex.
- **Demandez conseil avant d'agir :** en cas de doute, consultez le service Juridique ou Conformité avant toute opération.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique sur le délit d'initié et les transactions sur titres Cemex



Nous nous engageons en politique de manière responsable

Cemex respecte le droit de chacun à participer à la vie politique, mais toute activité politique doit respecter les politiques de l'entreprise et la législation en vigueur. Vous devez également veiller à ce que vos actions politiques personnelles ne soient en aucun cas associées à Cemex.



Participer à la vie politique de manière responsable

- **Respectez la loi :** votre engagement politique doit être légal dans votre pays et conforme aux politiques de Cemex.
- **Séparez travail et politique :** ne participez pas à des activités politiques sur votre lieu de travail, pendant les heures de travail ou en utilisant les ressources de l'entreprise.
- **Respectez les règles relatives aux contributions de l'entreprise :** Cemex ne peut effectuer de contributions politiques que si la législation locale l'autorise et si les dons ont été validés conformément aux politiques de Cemex.
- **Ne vous exprimez jamais au nom de Cemex :** si vous exprimez des opinions politiques, précisez toujours qu'il s'agit de votre point de vue personnel et non de celui de Cemex.

Contributions politiques

Cemex ne peut effectuer de contributions politiques que si :

- Elles sont légales dans le pays concerné.
- Elles ont été préalablement approuvées par le service Juridique.
- Elles respectent les directives et le processus d'approbation de Cemex.

Les contributions politiques ne respectant pas ces règles sont interdites.

Faites ce qui est juste



Q : Je soutiens un candidat politique et souhaite participer à sa campagne. Est-ce autorisé ?

R : Oui, mais uniquement sur votre temps libre et avec vos propres ressources. N'utilisez pas la messagerie électronique, l'argent ou le matériel de Cemex pour des activités politiques. Veillez à ce que votre soutien soit personnel et ne puisse être associé à Cemex.

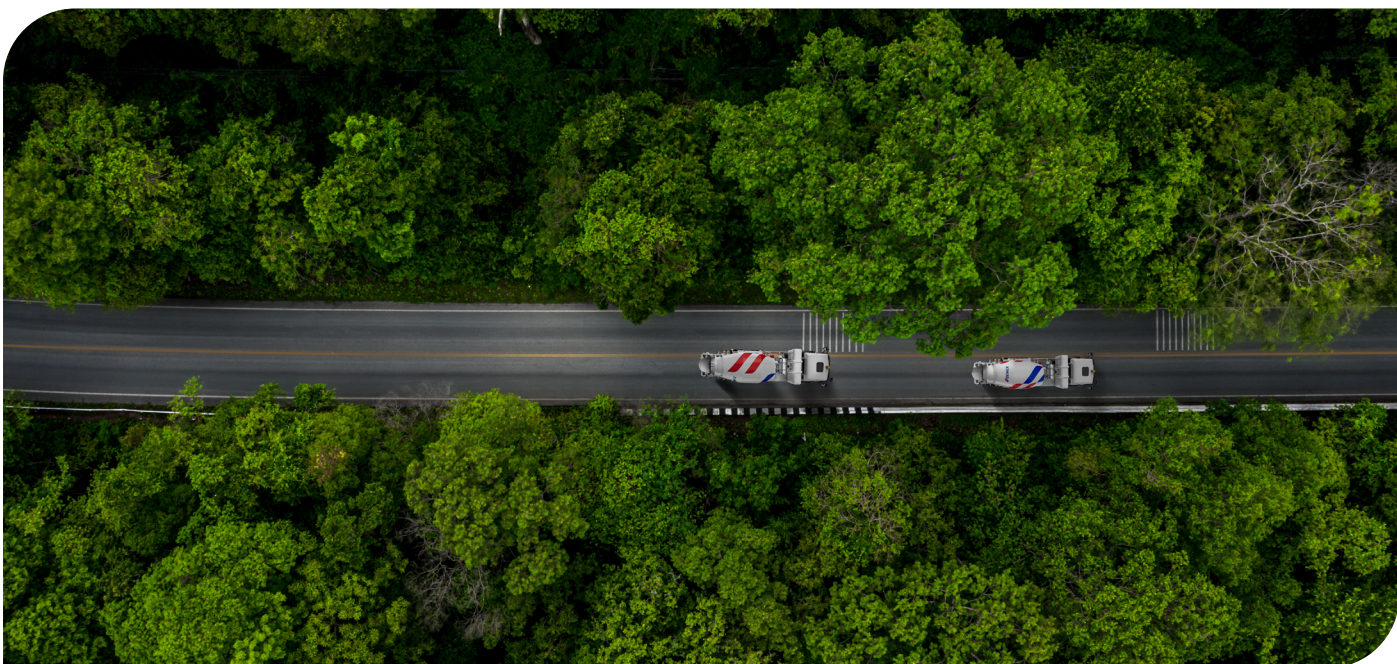
Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de lutte contre la corruption



Nous protégeons notre environnement

Cemex s'engage à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable dans l'ensemble de ses activités. Notre objectif est de réduire notre impact sur l'air, les sols et l'eau, tout en contribuant à un avenir plus durable pour nos communautés et la planète.



Protéger l'environnement

- **Maîtriser les émissions** : nous surveillons et maîtrisons les émissions atmosphériques générées par nos activités.
- **Préserver la nature** : nous gérons l'utilisation des sols et protégeons la biodiversité sur nos sites et à proximité.
- **Limiter les nuisances** : nous agissons pour réduire le bruit, les vibrations et la circulation susceptibles d'impacter les communautés voisines.
- **Économiser l'eau et réduire les déchets** : nous limitons notre consommation d'eau et nous nous efforçons de réduire, réutiliser et recycler les matériaux.
- **Utiliser des carburants alternatifs** : nous suivons des directives strictes lors de la gestion et de l'introduction de carburants alternatifs dans nos activités.

De plus, nous :

- Formons nos équipes pour qu'elles adoptent des pratiques sûres et durables.
- Utilisons notre Système de Gestion Environnementale (EMS) pour gérer les risques, résoudre les problèmes et dialoguer avec les communautés.
- Nous tenons les responsables hiérarchiques de la définition de rôles clairs, du suivi des progrès et de l'amélioration des performances.

Soyez prêt à agir

Si vous constatez quelque chose qui pourrait nuire à l'environnement :

- **Signalez-le immédiatement** via ETHOSline ou tout autre moyen officiel de signalement.
- **Soutenez nos procédures EMS** pour prévenir et traiter les risques.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de l'environnement.

Faites ce qui est juste



Q : J'ai remarqué un site Cemex qui produit beaucoup de poussière. La quantité semble supérieure à la normale. Dois-je le signaler même si je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'un problème ?

R : Oui. Si quelque chose vous semble anormal, signalez-le. Il vaut toujours mieux signaler un doute afin qu'il soit vérifié et traité rapidement. La protection de l'environnement est l'affaire de tous.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique environnementale
- Politique relative à la biodiversité
- Politique relative à l'eau



Engagement envers
notre Code

Engagement les uns
envers les autres

Engagement envers
nos communautés

Notre engagement
envers Cemex

Comment demander
de l'aide



Engagement envers
notre CodeEngagement les uns
envers les autresEngagement envers
nos communautés**Notre engagement
envers Cemex**Comment demander
de l'aide

Engagement envers Cemex

Nous gérons les conflits d'intérêts
 Nous échangeons cadeaux et avantages de façon responsable
 Nous protégeons les actifs de Cemex
 Nous interdisons la fraude
 Nous gérons les situations de crise avec précaution
 Nous protégeons la propriété intellectuelle
 Nous assurons la sécurité et la confidentialité des données
 Nous maintenons la confidentialité
 Nous tenons des documents exacts
 Nous communiquons de façon appropriée



Ce que nous faisons et comment nous le faisons ont tous deux de l'importance. Cette section explique comment nous protégeons notre entreprise en faisant preuve de discernement, en respectant les politiques et en agissant avec intégrité au quotidien.

Nous sommes tous responsables de la transparence de Cemex. Cela implique de protéger les ressources de l'entreprise, de gérer les risques, de tenir des documents et de s'exprimer avec prudence. En agissant correctement dans notre travail, nous contribuons à maintenir la confiance et à protéger l'avenir de Cemex.



Nous gérons les conflits d'intérêts

Chez Cemex, nous devons tous prendre des décisions dans l'intérêt de l'entreprise. Il y a conflit d'intérêts lorsque des relations personnelles ou des intérêts extérieurs interfèrent, ou semblent interférer, avec nos fonctions ou décisions professionnelles.

Parce que les conflits d'intérêts peuvent nuire à la réputation de Cemex et rompre la confiance, ils doivent être déclarés rapidement afin d'être gérés avec précaution.

Éviter les conflits d'intérêts

- **Utilisez tous les outils et plateformes mis à disposition pour déclarer les conflits d'intérêts :** les employés doivent déclarer tout conflit d'intérêts avéré ou potentiel. Ne pas déclarer un conflit peut constituer une violation de notre Code. Même en l'absence de conflit d'intérêts avéré ou potentiel, la politique de Cemex impose de déclarer que vous n'avez rien à signaler.
- **Faites en sorte que vos informations restent en permanence à jour :** pensez à mettre à jour vos informations à chaque fois que votre poste ou votre situation personnelle évolue. Vous devez remplir tout rapport, formulaire ou déclaration de conflit d'intérêts, même si vous n'avez rien à signaler.
- **Évitez d'exercer une influence sur des membres de votre famille ou vos amis :** vous ne devez pas superviser, directement ou indirectement, des personnes avec lesquelles vous entretenez une relation significative. La règle générale est d'éviter ces relations hiérarchiques, en particulier si elles concernent un ou deux niveaux autour du vôtre. En toutes circonstances, il est interdit d'évaluer ou d'influencer la rémunération ou l'évolution professionnelle de membres de votre famille ou de personnes avec lesquelles vous avez une relation significative.
- **Attention aux conflits impliquant des tiers :** si un membre de votre famille ou une personne avec laquelle vous avez une relation significative possède ou travaille pour une entreprise cliente ou un fournisseur de Cemex, ne participez pas aux décisions commerciales concernant cette entreprise.
- **Ne prenez pas part au processus de recrutement :** vous pouvez recommander un membre de votre famille ou une personne avec laquelle vous avez une relation significative pour un poste, mais vous ne devez pas intervenir dans le processus de recrutement ou d'évaluation.
- **Ne laissez pas une activité extérieure interférer :** le fait d'exercer un second emploi, de détenir des intérêts dans des fournisseurs ou clients, ou toute autre activité extérieure susceptible d'interférer doit être déclaré, approuvé en conséquence et ne pas nuire à vos responsabilités chez Cemex.



Types de conflits d'intérêts

Voici quatre types courants de conflits :

- **Relations internes :** vous supervisez un membre de votre famille ou une personne avec laquelle vous avez une relation significative, ou vous intervenez dans son recrutement, sa rémunération ou sa promotion.
- **Relations avec des tiers :** vous avez un lien personnel avec un client, un fournisseur ou un sous-traitant et intervenez dans des affaires avec eux.
- **Intérêts extérieurs :** vous dirigez ou soutenez une entreprise concurrente ou en relation d'affaires avec Cemex.
- **Intérêts commerciaux :** vous-même ou une personne proche détenez une participation dans une entreprise travaillant avec Cemex ou susceptible de tirer profit d'une décision de Cemex.

Déclarez toujours ce type de situation via les outils et plateformes mis à disposition par Cemex afin que les services concernés, tels que le service Juridique, les RH, le service Contrôle Interne et tout autre approbateur, puissent les examiner et les gérer de manière appropriée.

Engagement envers
notre CodeEngagement les uns
envers les autresEngagement envers
nos communautés**Notre engagement
envers Cemex**Comment demander
de l'aide

Nous gérons les conflits d'intérêts



Qui est considéré comme un membre de la famille ?

Par « membres de la famille », on entend :

- Votre conjoint ou partenaire
- Vos parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints, beaux-parents ou beau-fils et belle-fille
- Vos beaux-parents, grands-parents ou petits-enfants
- Vos oncles, tantes, neveux ou nièces
- Vos cousins germains
- Toute personne apparentée vivant sous votre toit

Qu'est-ce qu'une « relation significative » ?

Les « relations significatives » incluent :

- Les personnes avec lesquelles vous entretenez une relation personnelle ou amoureuse
- Les amis proches de votre famille ou de votre partenaire
- Toute personne vivant avec vous ou partageant vos finances

Même sans mauvaise intention, ces relations peuvent donner l'impression de favoritisme et doivent donc être déclarées.

Faites ce qui est juste



Q : J'ai eu une promotion récemment et je supervise désormais une personne qui sort avec mon frère. Nous n'avons jamais déclaré cette relation. Dois-je la déclarer maintenant ?

R : Oui. Même si la relation a débuté avant votre promotion, vous devez la déclarer via les outils et plateformes mis à disposition par Cemex. Ne pas la déclarer constituerait une violation du Code de Cemex.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique Cemex sur les conflits d'intérêts



Nous assurons une gestion responsable et contrôlée des cadeaux et avantages.

Chez Cemex, nous croyons aux relations d'affaires respectueuses, qui peuvent parfois inclure l'échange de cadeaux. Le terme « cadeaux » englobe non seulement les objets physiques, mais aussi les *avantages* tels que repas, divertissements, billets pour des événements, voyages, invitations à des activités de loisirs ou des faveurs.

Tous les cadeaux doivent être gérés avec précaution afin d'éviter tout malentendu ou apparence de traitement de faveur. Nous pouvons offrir ou recevoir un cadeau uniquement si cela est autorisé par la législation applicable et les politiques de Cemex, pour une raison professionnelle valable et sans que cela ne soit perçu comme influençant une décision. Cela concerne les cadeaux à ou provenant de fournisseurs, clients, sous-traitants, personnes liées au secteur public telles que les PPE, ou tout autre tiers.

Échanger des cadeaux de manière responsable

- **Respectez toujours les politiques de Cemex :** offrir et/ou recevoir des cadeaux peut nécessiter une autorisation écrite, notamment pour ceux dépassant une certaine valeur ou impliquant des PEP.
- **Respectez les plafonds de valeur lors de l'offre de cadeaux :** deux plafonds de valeur s'appliquent aux cadeaux que les employés de Cemex peuvent offrir à des tiers :

La catégorie de tiers	Le plafond de valeur
Agent public, PEP et entité de l'État	100 USD (ou équivalent en devise locale)*
Tout tiers du secteur privé	200 USD (ou équivalent en devise locale)*

*Sauf si une limite plus restrictive est imposée par la législation ou la réglementation applicable.

Outre le respect des plafonds de valeur, tout cadeau offert doit être légal, autorisé par la législation applicable et conforme aux politiques de Cemex et du bénéficiaire.

- **Respectez les plafonds de valeur lors de la réception de cadeaux :** le plafond applicable aux cadeaux que les employés de Cemex peuvent recevoir de tout tiers est de 100 USD (ou équivalent en devise locale). En plus de respecter le plafond de valeur, le cadeau doit être offert de manière occasionnelle, être autorisé par la législation applicable et conforme aux usages professionnels avant d'être accepté.
- **Veillez à la pertinence :** les cadeaux doivent être de valeur modeste, occasionnels et respecter les usages locaux ainsi que les politiques de l'entreprise. Rappelez-vous que les collaborateurs exerçant des fonctions ou activités d'achats ne doivent en aucun cas accepter de cadeaux.
- **N'offrez ou n'acceptez jamais d'argent liquide ou d'équivalent :** cela inclut les cartes cadeaux, chèques ou tout objet facilement convertible en argent.



Engagement envers
notre CodeEngagement les uns
envers les autresEngagement envers
nos communautés**Notre engagement
envers Cemex**Comment demander
de l'aide

Nous échangeons cadeaux et avantages de façon responsable



Exemples de cadeaux et avantages acceptables

- Objets publicitaires tels que stylos, mugs ou calendriers
- Cartes de vœux pour les fêtes ou événements personnels
- Cadeaux modestes, repas ou sorties à l'occasion de célébrations d'équipe ou d'anniversaires professionnels

Exemples de cadeaux et avantages non autorisés

- Argent liquide ou équivalents tels que cartes cadeaux
- Objets de luxe tels que montres de luxe ou appareils électroniques haut de gamme
- Cadeaux, repas, divertissements ou faveurs fréquents ou de grande valeur pouvant donner l'impression de favoritisme

Faites ce qui est juste



Q : Nous finalisons un contrat important avec un client et je souhaite lui envoyer un petit cadeau de remerciement une fois l'accord conclu. Est-ce autorisé ?

R : Peut-être — mais le moment et l'intention comptent. N'offrez jamais de cadeau pendant les négociations ou d'une manière qui pourrait être perçue comme une récompense. S'il s'agit d'un geste modeste, ponctuel et conforme aux règles de Cemex et locales, il pourra être accepté. Demandez toujours l'avis de votre responsable hiérarchique ou du service Juridique au préalable.

En cas de doute, posez-vous les questions suivantes

Est-il inhabituel d'offrir ou de recevoir ce cadeau dans un contexte professionnel ?



Est-ce potentiellement illégal ou contraire aux règles de Cemex ou du bénéficiaire ?



Cela poserait-il problème si cela était rendu public dans la presse ?



Ce cadeau pourrait-il me mettre, ou mettre le bénéficiaire, dans une situation de pression ou d'obligation ?



Si la réponse à l'une de ces questions est « **oui** » ou « **je ne sais pas** », consultez votre responsable hiérarchique et/ou le service Juridique avant d'offrir ou d'accepter le cadeau.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de lutte contre la corruption
- Politique mondiale sur l'autorisation et la comptabilisation des avantages d'entreprise aux représentants des pouvoirs publics



Nous protégeons les actifs de Cemex

Cemex met à disposition de ses collaborateurs des outils, équipements et ressources pour exercer leurs fonctions. Il s'agit de biens de l'entreprise, dont nous avons tous la responsabilité de faire un usage prudent, légal et exclusivement professionnel. L'entreprise se réserve le droit de contrôler les actifs, y compris les ordinateurs, téléphones portables et plateformes institutionnelles, entre autres.

L'utilisation inappropriée des biens — y compris les cartes bancaires, ordinateurs, véhicules, propriété intellectuelle, informations confidentielles ou données de l'entreprise — peut entraîner des sanctions disciplinaires et nuire aux activités ou à la réputation de Cemex.

Protéger les actifs de l'entreprise

- **N'utilisez pas les actifs de l'entreprise à des fins personnelles ou non professionnelles.**
- **Respectez les règles d'utilisation des cartes bancaires de l'entreprise :** les cartes bancaires de l'entreprise doivent être utilisées uniquement pour les dépenses professionnelles approuvées. Il est interdit de les utiliser pour des achats personnels.
- **Utilisez les outils informatiques de manière responsable :** les ordinateurs, téléphones et messageries électroniques de l'entreprise doivent être utilisés uniquement pour des raisons professionnelles : soyez attentif aux informations que vous conservez ou traitez à tout moment.
- **Prenez soin des actifs :** gardez votre espace de travail ordonné et signalez immédiatement toute perte, vol ou détérioration de matériel.
- **En cas de doute, posez la question :** si vous ne savez pas si l'utilisation d'un bien de l'entreprise dans un cas particulier est autorisée, consultez votre responsable ou référez-vous aux politiques de l'entreprise.

Qu'est-ce qui est considéré comme un actif de Cemex ?

Les actifs de l'entreprise comprennent notamment :



Les cartes bancaires de l'entreprise et les comptes financiers



Les ordinateurs, disques durs, téléphones et outils de bureau



Les véhicules, locaux et équipements de l'entreprise



Les matériaux, stocks et fournitures professionnelles



Les informations sur les employés, fournisseurs et clients



Les documents commerciaux, stratégies, informations confidentielles et propriété intellectuelle

Utilisez-les avec soin et conformément à l'usage prévu.

Utilisation des cartes bancaires de l'entreprise

Vous pouvez utiliser les cartes bancaires de l'entreprise pour des dépenses professionnelles, avec l'accord de votre responsable, notamment pour :

- Les déplacements professionnels et les repas d'affaires
- Les réunions avec des clients ou fournisseurs
- Les petits achats en ligne (livres, abonnements, etc.)
- Les réunions d'équipe ou initiatives de reconnaissance des collaborateurs
- Les frais de formation ou de bourse approuvés

Toutes les dépenses doivent être professionnelles et conformes aux pratiques habituelles.

N'utilisez pas les cartes bancaires de l'entreprise pour :

- Des dépenses personnelles
- Des frais associés à des services premium (compagnies aériennes, hôtels)
- Du mobilier ou des fournitures de bureau
- Des logiciels ou du matériel informatique

Toutes les dépenses effectuées avec la carte de l'entreprise doivent être justifiées par des reçus et dûment déclarées conformément aux politiques de l'entreprise.

Faites ce qui est juste



Q : J'ai utilisé par erreur la carte bancaire de Cemex pour un repas personnel. Je comptais rembourser la dépense mais j'ai oublié. Que dois-je faire ?

R : Signalez immédiatement la dépense à votre responsable et prenez les dispositions nécessaires pour procéder au remboursement. Même involontaire, l'utilisation de la carte pour des dépenses personnelles enfreint la politique de l'entreprise. Soyez honnête et agissez rapidement pour corriger l'erreur.

Pour plus d'informations, consultez :

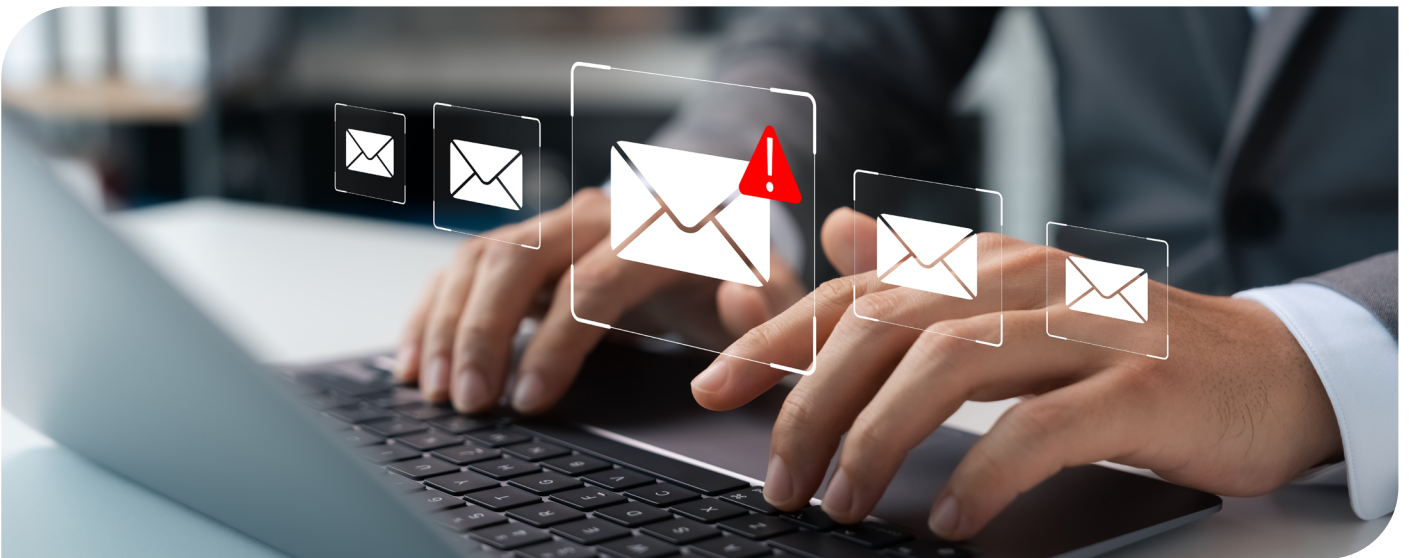
- Politique d'utilisation des actifs
- Cartes bancaires de l'entreprise
- Politique de remboursement des frais de déplacement



Nous interdisons la fraude

Nous nous engageons à mener nos activités avec honnêteté, transparence et intégrité. La fraude, sous quelque forme que ce soit — vol, dissimulation ou falsification de documents — va à l'encontre de nos valeurs et ne sera pas tolérée.

La fraude peut nuire à nos finances, à notre réputation et à la confiance que l'on nous accorde. Toute personne se livrant à une fraude s'expose à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement et à des poursuites judiciaires.



Protéger Cemex contre la fraude

- **Faites des déclarations fidèles à la réalité :** Fournissez toujours des informations honnêtes et complètes dans les documents, déclarations et communications.
- **Ne modifiez ni ne dissimulez jamais d'informations :** la falsification des feuilles de temps, notes de frais ou documents professionnels est considérée comme une fraude.
- **Faites preuve de vigilance avec les cartes bancaires :** l'utilisation abusive d'une carte de l'entreprise, même une seule fois, constitue une infraction grave.
- **Exprimez-vous :** signalez tout comportement malhonnête ou suspect à votre responsable ou via ETHOSline ou tout autre canal officiel de signalement.

Exemples de fraude

- Soumettre de faux reçus ou des notes de frais gonflées pour remboursement
- Utiliser les fonds ou les cartes bancaires de l'entreprise pour des achats personnels
- Voler des matériaux, équipements ou produits
- Falsifier les feuilles de temps ou carnets de bord de suivi des déplacements
- Créer ou modifier des documents pour dissimuler la vérité

Si vous constatez l'un de ces comportements, signalez-le immédiatement.

Faites ce qui est juste



Q : Un collègue m'a dit avoir modifié le nom sur une facture fournisseur pour qu'elle soit payée plus rapidement. Dois-je le signaler ?

R : Oui. Modifier des documents pour tromper autrui est une forme de fraude. Même si l'intention paraît anodine, falsifier des documents ou des registres n'est pas acceptable et doit être signalé.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique d'utilisation des actifs
- Politique relative aux cartes bancaires de l'entreprise
- Politique de remboursement des frais de déplacement



Nous gérons les situations de crise avec précaution

Cemex s'engage à garantir la sécurité des personnes, des activités et des communautés, en particulier lors d'événements imprévus. Nous appliquons des procédures claires pour gérer les risques, réagir aux situations d'urgence et signaler les problèmes.

Les crises peuvent inclure des catastrophes naturelles, des menaces pour la sécurité, des problèmes de sûreté ou des incidents environnementaux. Chaque collaborateur a un rôle à jouer pour permettre à Cemex de réagir rapidement et de manière responsable.

Gérer les situations de crise

- **Connaissez le plan d'urgence** : appliquez immédiatement le plan d'urgence de votre site en cas de crise.
- **Assurez votre sécurité et agissez vite** : protégez-vous et protégez les autres, puis signalez immédiatement le problème.
- **Déclarez tout incident** : si un événement affecte des personnes, l'environnement ou les activités, signalez-le clairement et rapidement.
- **Contribuez à la gestion des risques** : travaillez avec votre équipe pour identifier les risques pouvant compromettre la sécurité ou nuire à l'activité ou à la réputation de Cemex.
- **Soutenez les mesures de sécurité** : respectez les règles visant à protéger les personnes, les biens et les informations.

Pourquoi la préparation aux crises est essentielle

Être préparé permet à Cemex de :

- Assurer la sécurité des personnes
- Réagir rapidement pour limiter les dommages
- Poursuivre ses activités en période difficile
- Protéger notre réputation et nos biens

Faites ce qui est juste



Q : Lors d'un exercice d'évacuation incendie, certains collègues ne savaient pas où se trouvait le point de rassemblement. Je m'inquiète de ce qui se passerait en cas d'urgence réelle. Que dois-je faire ?

R : Informez votre responsable hiérarchique afin que l'équipe puisse revoir le plan ensemble. Quoi qu'il en soit, en cas d'urgence réelle, gardez votre calme et montrez l'exemple. Rendez-vous au point de rassemblement désigné et aidez les autres à s'y rendre si la situation le permet.



Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de gestion des risques en entreprise
- Politique mondiale de sécurité



Nous protégeons la propriété intellectuelle

Chez Cemex, nous reconnaissons pleinement l'importance des idées nouvelles, des outils avancés et des technologies émergentes. Qu'il s'agisse d'un nouveau concept de produit, d'un code logiciel ou d'une création originale, la protection de la propriété intellectuelle (PI) constitue un élément fondamental de notre réussite et de notre dynamique d'innovation.

La PI comprend notamment les inventions, designs, secrets commerciaux, logiciels, logos, œuvres créatives et méthodes commerciales. Toute création réalisée dans le cadre de votre travail appartient à Cemex, dans la limite prévue par la loi.

Protéger la propriété intellectuelle

- **Assurez sa sécurité** : ne partagez pas d'idées, d'inventions ou de créations appartenant à Cemex en dehors de l'entreprise sans l'accord du service Juridique.
- **Utilisez les outils avec précaution** : n'utilisez que les outils et plateformes validés par l'entreprise pour partager ou stocker des contenus de Cemex. Cela inclut les applications cloud, outils d'intelligence artificielle (IA) et services de partage de fichiers.
- **Faites preuve de vigilance avec l'IA** : n'entrez pas d'informations confidentielles ou sensibles dans des plateformes d'IA sans autorisation. Les outils d'IA peuvent stocker ou réutiliser les données que vous soumettez. Faites toujours relire les résultats par un expert du domaine, car ils peuvent être inexacts.
- **Respectez la propriété intellectuelle des tiers** : n'utilisez pas les logos, codes, designs ou documents d'autrui sans l'approbation du service Juridique.
- **Déclarez vos créations** : si vous développez une nouveauté dans le cadre de votre fonction, contactez le service Propriété Intellectuelle ou le service Juridique de l'entreprise. Ne tentez jamais de déposer un brevet ou de revendiquer une invention en votre nom propre.



Faites ce qui est juste



Q : Je souhaite utiliser un outil d'IA générative public pour m'aider à rédiger une proposition pour Cemex. J'ai élaboré le contenu moi-même et je souhaite simplement utiliser l'outil pour les retouches finales et la mise en forme. Est-ce autorisé ?

R : Non. Même si vous utilisez une technologie d'IA uniquement pour la mise en forme, le contenu de l'entreprise ne doit pas être partagé avec des plateformes externes sans autorisation. Les outils d'IA peuvent conserver ou réutiliser les informations saisies. Consultez le service juridique avant d'utiliser tout outil traitant des données Cemex.

Exemples de protection de la propriété intellectuelle

- Éviter de télécharger des fichiers de projets Cemex sur des outils d'IA publics ou des moteurs de recherche
- Utiliser un stockage cloud approuvé par l'entreprise, et non des disques personnels
- Marquer les documents internes comme « CONFIDENTIEL » lorsque cela est approprié
- Obtenir l'approbation du service juridique avant d'utiliser du contenu externe dans votre travail

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de propriété intellectuelle



Nous assurons la sécurité et la confidentialité des données

Cemex traite une grande variété de données, allant des plans d'affaires aux informations personnelles. Nous sommes tous responsables de la sécurité, de la confidentialité et du bon usage de ces informations.

Les données personnelles sont toute information permettant d'identifier une personne, seule ou en combinaison avec d'autres données. Cela inclut notamment :

- Nom, adresse e-mail, localisation ou date de naissance
- Opinions ou commentaires concernant une personne, comme ceux figurant dans une référence professionnelle

Certains types de données personnelles sont considérés comme particulièrement sensibles selon les lois sur la vie privée. Il peut s'agir notamment de :

- Origine raciale ou ethnique
- Opinions politiques ou convictions religieuses
- Informations relatives à la santé
- Appartenance syndicale
- Données concernant des enfants

En raison de leur sensibilité, ces types de données sont souvent soumis à des règles supplémentaires quant à leur traitement. Toutes les données personnelles — en particulier les données sensibles — doivent être protégées et traitées avec précaution.

Nous appliquons des règles strictes pour protéger toutes les données personnelles, quel que soit leur niveau de sensibilité, et nous respectons les lois locales et internationales sur la protection des données, qui peuvent varier selon les pays.

Faites ce qui est juste



Q : Je travaille à distance et j'ai perdu l'accès à mon ordinateur portable. Je dois envoyer un document et j'envisage d'utiliser un ordinateur partagé à l'hôtel. Est-ce sans danger ?

R : Non. N'utilisez jamais d'ordinateurs ou de réseaux publics pour accéder aux données Cemex ou pour les transmettre. Attendez de pouvoir vous connecter avec un appareil sécurisé et approuvé. L'utilisation de systèmes partagés met en danger les données personnelles et professionnelles.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de protection des données personnelles

Protéger les données

- **N'utilisez les données personnelles que pour les finalités convenues :** ne les utilisez jamais au-delà de ce qui est prévu dans le contrat ou l'accord juridique.
- **Limitez l'accès :** ne partagez les données qu'avec les personnes qui en ont besoin dans le cadre de leur travail.
- **Évitez les réseaux et appareils publics :** ne transmettez pas et n'accédez pas aux données Cemex via des systèmes partagés ou non sécurisés.
- **Faites preuve de prudence lors du stockage et du partage :** utilisez les outils approuvés par l'entreprise et ne sauvegardez pas de fichiers sur des services cloud personnels ou publics. Nous ne devons pas conserver les données plus longtemps que nécessaire.
- **Respectez les protocoles en cas de demande des autorités :** ne communiquez des données confidentielles que si la demande est écrite, juridiquement valable et approuvée par votre responsable hiérarchique, le service juridique et les équipes concernées.
- **Signalez les risques liés aux données :** si vous constatez ou suspectez une violation ou un usage abusif des données, signalez-le immédiatement via les canaux officiels de Cemex.
- **Disposez d'une base légale :** les données personnelles ne peuvent être traitées que si nous disposons d'une base légale valable, que ce soit par consentement ou autre fondement juridique, dans le strict respect des lois et réglementations applicables. Pour toute question à ce sujet, contactez le service juridique.

Protection des données personnelles et professionnelles

À faire :

- Utiliser des appareils sécurisés et des mots de passe robustes.
- S'assurer que la communication est approuvée avant d'envoyer des informations sensibles.
- Se déconnecter avant de quitter son poste de travail.

À ne pas faire :

- Partager des données sans autorisation.
- Utiliser le Wi-Fi public pour accéder aux systèmes de l'entreprise.
- Laisser vos appareils ou documents imprimés sans surveillance.



Nous maintenons la confidentialité

La protection des informations confidentielles est essentielle pour maintenir la confiance entre nous, avec nos clients et avec le public. Les informations confidentielles comprennent toute donnée non publique qui pourrait nuire à Cemex ou à ses parties prenantes si elle était divulguée.

Même au sein de Cemex, vous ne devez partager des informations confidentielles qu'avec les personnes autorisées ou ayant signé un accord de confidentialité. Divulguer des informations confidentielles sans autorisation peut entraîner de graves conséquences, y compris des mesures disciplinaires ou juridiques.

Préserver la confidentialité des informations

- **Partagez uniquement selon le principe du « besoin d'en connaître »** : le fait qu'une personne travaille chez Cemex ne lui donne pas nécessairement le droit d'accès à toutes les informations.
- **Utilisez des outils sécurisés** : n'envoyez pas de fichiers contenant des informations sensibles via des appareils personnels, des réseaux Wi-Fi publics ou des applications non autorisées : utilisez uniquement les outils et appareils fournis ou approuvés par Cemex.
- **Marquez correctement les documents** : si une information est confidentielle, indiquez-le clairement et traitez-la avec précaution.
- **Ne discutez pas de sujets confidentiels dans des lieux publics** : évitez d'aborder des sujets confidentiels dans des endroits où d'autres personnes pourraient entendre, tels que les ascenseurs, aéroports, restaurants, taxis ou cafés.
- **Demandez avant de partager** : si vous n'êtes pas certain qu'une personne soit autorisée à accéder à une information, vérifiez d'abord auprès du service juridique ou de votre responsable hiérarchique.

Exemples d'informations confidentielles

- Données financières, prévisions et budgets
- Secrets commerciaux et conceptions de produits
- Contrats clients et fournisseurs
- Tarifs, offres et plans de négociation
- Rapports internes, dossiers RH et fichiers du personnel



Faites ce qui est juste



Q : Un collègue d'un autre service m'a demandé un rapport interne. J'ai confiance en cette personne, mais je ne sais pas si elle est autorisée à le consulter. Dois-je le partager ?

R : Non. Ne partagez pas d'informations confidentielles sauf si la personne est autorisée à les recevoir. Vérifiez toujours l'autorisation d'accès auprès de votre supérieur ou du service juridique, même si la demande provient d'une personne de confiance.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique mondiale de sécurité des informations
- Politique mondiale de propriété intellectuelle
- Politique sur le délit d'initié et les transactions sur titres Cemex



Nous tenons des documents exacts et conformes

Nos documents doivent refléter fidèlement les activités de l'entreprise — de manière claire, complète et sans délai. Nous devons pouvoir compter sur des documents exacts pour soutenir nos activités quotidiennes, garantir la conformité légale et fournir des informations fiables à nos parties prenantes.

Cela s'applique à tous les types de documents : rapports financiers, factures, feuilles de temps, registres d'inventaire, dossiers fournisseurs et transactions commerciales, qu'ils soient sous format électronique ou papier.

Garantir l'exactitude des données n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi essentiel pour prévenir la fraude, respecter la réglementation et soutenir nos efforts de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. C'est pourquoi tous les documents doivent être fondés sur une documentation claire, préparés à l'aide de systèmes approuvés et conservés conformément aux politiques de l'entreprise.

Tenir des documents exacts et conformes

- **Soyez honnête et exhaustif** : ne dissimulez, n'altérez ni ne déformez jamais les faits dans les rapports, dossiers ou saisies.
- **Fournissez des justificatifs appropriés** : étayez chaque saisie par des preuves claires et fiables.
- **Respectez les procédures de l'entreprise** : appliquez les politiques de Cemex pour la tenue des documents, la déclaration des dépenses et la communication financière.
- **Maintenez les documents à jour** : transmettez les documents dans les délais et corrigez toute erreur constatée.
- **Conservez les documents uniquement le temps nécessaire** : respectez les règles de conservation des données de Cemex. Ne conservez pas les documents au-delà de la durée exigée par la loi ou les besoins de l'entreprise. Mais conservez toujours les documents au-delà de la durée prévue si un « cas légal » est en vigueur.
- **Exprimez-vous** : si quelque chose vous semble inexact, incomplet ou suspect, signalez-le via ETHOSline ou tout autre canal officiel.

Faites ce qui est juste



Q : J'ai remarqué une petite erreur dans un document d'expédition, mais la corriger retardera un rapport. Mon responsable hiérarchique m'a dit de « laisser comme ça pour l'instant ». Que dois-je faire ?

R : Vous devez en parler. Les documents doivent être complets et exacts, même si cela prend plus de temps. Informez votre responsable hiérarchique de votre intention de corriger l'erreur et signalez-la si nécessaire. De petites erreurs peuvent entraîner de plus gros problèmes par la suite.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique d'information financière pour les sociétés cotées de Cemex
- Politique de communication d'informations
- Politique mondiale de lutte contre la corruption
- Politique mondiale de conservation des données

Pourquoi l'exactitude est essentielle

- Elle aide Cemex à respecter les obligations légales et financières en matière de reporting
- Elle évite les malentendus ou les déclarations trompeuses
- Elle soutient nos contrôles anti-corruption et d'audit
- Elle maintient la confiance de nos clients, partenaires et régulateurs



Nous communiquons de façon appropriée

Cemex encourage la communication ouverte, mais nous devons tous nous exprimer de manière responsable. Ce que nous disons en ligne, en public ou par d'autres moyens peut influencer la façon dont notre entreprise est perçue.

Nous ne devons jamais nous exprimer au nom de Cemex sans y être officiellement autorisés. Toutes les demandes des médias doivent être adressées aux services Communication d'entreprise, Affaires publiques ou Relations investisseurs. Divulguer des informations internes ou confidentielles à l'extérieur de l'entreprise — même involontairement — peut entraîner des malentendus, des problèmes de confidentialité ou nuire à la réputation de Cemex.

Communiquer de manière responsable

- **Ne vous exprimez pas au nom de Cemex** : seuls les porte-parole formés et autorisés peuvent s'adresser aux médias, analystes ou parties prenantes externes.
- **Faites attention à ce que vous publiez** : évitez de partager des photos ou des contenus provenant de sites Cemex qui pourraient révéler des informations confidentielles, privées ou sensibles.
- **Réfléchissez avant de partager** : même des messages bien intentionnés peuvent être mal interprétés — évitez les affirmations pouvant être perçues comme du « greenwashing » ou qui pourraient induire le public en erreur.
- **Faites attention au ton utilisé** : toute publication en ligne peut devenir publique — de façon permanente. Exprimez-vous avec respect, même sur vos comptes personnels.
- **Redirigez toutes les demandes externes** : transmettez les questions des médias, ONG et investisseurs aux équipes Communication d'entreprise et Affaires publiques.

Conseils pour les réseaux sociaux

- Précisez clairement lorsque vous vous exprimez à titre personnel — et non au nom de Cemex.
- Évitez de publier des documents internes ou des échanges d'équipe.
- N'utilisez jamais les réseaux sociaux pour harceler, insulter ou induire en erreur.
- Ne créez pas et n'utilisez pas de compte aux couleurs de Cemex sans autorisation écrite.



Faites ce qui est juste



Q : J'ai publié une photo d'un site Cemex sur mon compte personnel. Un ami a commenté en posant une question sur nos actions climatiques, et j'ai répondu avec des informations générales. Est-ce que c'était approprié ?

R : Probablement pas. Même des réponses bien intentionnées peuvent être perçues comme des déclarations officielles. Il est préférable de ne pas répondre aux questions concernant les politiques, les performances ou la stratégie de Cemex sans autorisation. Orientez plutôt toute personne ayant des questions vers nos canaux officiels.

Pour plus d'informations, consultez :

- Politique de création et d'utilisation de sites en ligne, réseaux sociaux, médias et autres sites tiers

Engagement envers
notre CodeEngagement les uns
envers les autresEngagement envers
nos communautésNotre engagement
envers CemexComment demander
de l'aide

Comment demander de l'aide

Si vous avez une question ou souhaitez signaler une violation du Code ou d'une politique, utilisez l'un de ces canaux de signalement confidentiels :

- Responsable hiérarchique
- ETHOSline
- Comités ETHOS locaux
- Comités d'audit
- Services Juridique, des Ressources Humaines, d'Audit Interne Global ou de Contrôle Interne

ETHOSline



Bien que les signalements puissent être faits de manière anonyme, fournir un moyen de communication, comme une adresse e-mail ou un numéro de téléphone anonyme, permet à vos comités de mener une enquête plus juste et approfondie, de résoudre plus rapidement le problème et de mieux y répondre. Cemex ne prendra aucune mesure pour identifier les personnes effectuant un signalement anonyme.



SCANNEZ-MOI!



Guide sur les politiques mentionnées dans le Code de conduite

Certaines parties de notre Code font référence à d'autres politiques ou directives de Cemex. Celles-ci peuvent être mises à jour à tout moment, et des politiques ou règles locales peuvent également s'appliquer. Vérifiez toujours la version la plus récente et appliquez la règle la plus stricte. Si vous avez des questions, utilisez l'un des canaux de signalement indiqués dans « Comment demander de l'aide ». À retenir : en cas de doute, demandez conseil. Mieux vaut vérifier que faire des suppositions.

Dérogations :

Aucune disposition de ce Code ne peut faire l'objet d'une dérogation.

Faire ce qui est juste

Code d'éthique et de conduite professionnelle

© 2026 Cemex, S.A.B. de C.V ; Tous droits réservés ;

